L'ACCÈS AU MARCHÉ

LA DISTRIBUTION

En raison de sa très forte densité de population sur un territoire fort peu étendu, Singapour est fondamentalement un pays cantonné dans une ville. L'importation de produits de la pêche à Singapour se fait habituellement par l'intermédiaire de sociétés de commerce extérieur établies, qui ont des succursales à Singapour. Habituellement, ces sociétés s'occupent de la vente et du service après-vente, et fournissent l'aide qui s'y rapporte.

À Singapour, il est extrêmement important de fournir un service après-vente si l'on veut gagner la confiance des importateurs singapouriens, car ceux-ci hésiteront peut-être à faire affaire avec un exportateur lointain. Par conséquent, les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer devraient choisir avec soin l'agent qui répondra à leurs besoins sur le plan de la commercialisation. Les sociétés de commerce extérieur singapouriennes vendent généralement leurs produits aux détaillants aussi bien qu'aux grossistes. Les agents et distributeurs singapouriens désigneront également des sous-agents ou distributeurs sur les marchés voisins, afin d'assurer une mise en marché efficace dans d'autres régions.

Les exportateurs canadiens de poisson et de fruits de mer pourraient trouver avantageux d'ouvrir une succursale à Singapour pour desservir le marché local, ou se servir de Singapour comme d'une base d'opération pour le marketing et le soutien des ventes dans la région. Le statut d'«Operational Headquarters» (OHQ) à Singapour procure diverses incitations fiscales aux entreprises étrangères. On entend par OHQ une entité constituée en société à Singapour aux fins de la fourniture de services de gestion à des filiales et à des associés. Les activités menées par le biais d'un casier postal et les entreprises sans consistance ne répondent pas aux critères d'admissibilité au statut d'OHQ.

LES MARCHÉS DE GROS

Singapour compte environ 16 000 entreprises qui pratiquent le commerce de gros et de détail sur le marché local; celles-ci vont de l'entrepôt ultra-moderne au petit magasin du coin exploité par son propriétaire, en passant par les magasins à rayons à la pointe du progrès et les points de vente à l'occidentale. Il existe très peu de grossistes importants à Singapour, en raison surtout de la faible dimension du pays. Alors que les petits grossistes sur le marché de Singapour font souvent crédit aux détaillants qui entreposent leurs produits, les sociétés de commerce extérieur plus importantes s'occupent de la vente en gros et exploitent de vastes entrepôts. Ces sociétés approvisionnent également les détaillants à partir de leurs gros entrepôts, et, comme Singapour est un important centre de distribution régional, les grandes sociétés de commerce extérieur desservent souvent un marché beaucoup plus étendu, à l'intérieur de la région.

Singapour compte six zones franches, soit cinq pour le fret maritime et une pour le fret aérien. Établies à Singapour en 1969, les zones franches fournissent des installations et des services pour l'entreposage et la réexportation de marchandises soumises à des droits de douane et contrôlées. Les principales caractéristiques des zones franches sont l'entreposage gratuit, pendant soixante-douze heures, du fret maritime conventionnel importé; l'entreposage, pendant vingt-huit jours, du fret destiné au transbordement ou à la réexportation; et l'entreposage, pendant sept jours, du fret conteneurisé destiné à l'exportation.